



Date de signature non respectée

Par **Philippe91100**, le **28/10/2012** à **17:46**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente d'un pavillon au mois de mai 2012 et la signature chez le notaire est prévue en novembre 2012.

Le terrain a été divisé en 2, l'autre parcelle est vendue et la construction d'une maison est prévue.

Les procédures auprès de la mairie et des voisins ont été entamées après la signature du compromis(est-ce normal?)et des voisins restent injoignables à ce jour.

De ce fait,pas de nouvelles du notaire,aucune date de fixée et nous rendons les clés de notre logement actuel fin novembre

Est-ce un motif pour annuler la vente ou peux t'on obliger l'agence à nous proposer un bien similaire?